

Vous avez à cœur nos activités et désirez soutenir notre mission ? Vous pensez que notre organisation fait une différence dans son milieu ? Vous aimeriez participer à la vie active de notre association, être informé de nos différentes activités, offres et promotions ?

## **DEVENEZ MEMBRE de BRIO — Loisirs Charlesbourg-Nord!**

---

### **Membre ACTIF — Gratuit**

Toute personne physique admissible doit répondre aux critères suivants :

- Être âgée de 18 ans ou plus;
- Être inscrite, avoir été inscrite ou être le parent d'un enfant inscrit à au moins une activité payante offerte par BRIO au cours des douze (12) derniers mois;
- Ne pas être en défaut de paiement envers BRIO;
- Se conformer aux règlements, politiques et décisions adoptées par l'Organisme;
- Respecter toute condition additionnelle déterminée par le conseil d'administration.

#### **Avantages du membre ACTIF :**

- Accès aux communications, activités, événements et tirages exclusifs;
- Accès à un essai gratuit à un cours parmi une sélection déterminée;
- Abonnement à l'infolettre de l'Organisme;
- Droit d'assister et de voter aux assemblées générales (annuelles ou spéciales);
- Droit de poser sa candidature au conseil d'administration (sous réserve d'élection);
- Participation aux consultations relatives au développement des activités et services.

### **Membre SYMPATHISANT — 10 \$/année**

Toute personne physique admissible doit répondre aux critères suivants :

- Être âgée de 18 ans ou plus;
- Être inscrite, avoir été inscrite ou être le parent d'un enfant inscrit à au moins une activité payante offerte par BRIO au cours des douze (12) derniers mois;
- Ne pas être en défaut de paiement envers BRIO;
- Se conformer aux règlements, politiques et décisions adoptées par l'Organisme;
- Respecter toute condition additionnelle déterminée par le conseil d'administration.

#### **Avantages du membre SYMPATHISANT :**

- Accès aux communications, activités, événements et tirages exclusifs;
- Accès à un essai gratuit à un cours parmi une sélection déterminée;
- Abonnement à l'infolettre de l'Organisme;
- Droit d'assister et de voter aux assemblées générales (annuelles ou spéciales);
- Droit de poser sa candidature au conseil d'administration (sous réserve d'élection);
- Participation aux consultations relatives au développement des activités et services.